

Rapport P-522 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 3 septembre 2024: «Accès facilité à la piscine des Vernets pour les handicapé-e-s».

CONCLUSIONS

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 5 février 2025,
dans le rapport P-522 A)

Le Conseil municipal décide le renvoi de la pétition P-522 au Conseil administratif le 5 février 2025.